

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : SA d'HLM Logirem: aides départementales à l'aménagement d'une salle de "Tisanerie restauration" au centre social Air bel à Marseille 11^{ème} arr. et d'une salle "d'entraînement de danse" à Cap Janet à Marseille 15^{ème} arr.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Logirem une subvention de 11 245 € destinée à accompagner les projets suivants :
 - l'aménagement d'une salle « tisanerie restauration » sans cuisson au centre social Air Bel à Marseille 11^{ème} pour un montant de 6.245 € sur un coût prévisionnel TTC de 19 517 €
 - l'aménagement d'une « salle d'entraînement de danse » à Cap Janet à Marseille 15^{ème} arr. pour un montant de 5.000 € sur un coût prévisionnel TTC de 42 240 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de ces aides départementales, selon le modèle type approuvé à cet effet,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée